ANNEXE 2 RC - Cadre du mémoire technique et environnemental

Performance en matière de respect de l’environnement

**Référence :** DCE N° ECLPN 2510 – Systèmes embarqués de productions thermique et énergétique

*Les soumissionnaires doivent fournir une réponse environnementale, pièce constitutive de leur offre pour en juger la performance en matière de respect de l’environnement, faisant l’objet du critère n° 3 d’analyse des offres pondéré à 10% pour chaque lot, porté à l’article 8.3.3 du règlement de la consultation.*

**Forme de la réponse** Elle doit respecter le cadre fourni ci-après.

**Contenu de la réponse** Le mémoire technique doit permettre à l’Administration d’apprécier la capacité du soumissionnaire à répondre aux objectifs de respect de l’environnement.

Ce cadre de mémoire est spécifique à la présente consultation. Il est précisé que les informations trop générales et non spécifiques aux interventions couvertes par le marché ne sont d’aucune utilité à l’administration.

De même, le simple fait de reprendre les éléments cités dans le CCP ne fera l’objet d’aucune valorisation.

**Performances en matière de respect de l’environnement : critère n° 3 pondéré à 10%**

Le soumissionnaire indique les actions mises en œuvre par l’entreprise en matière de protection de l’environnement, tels que :

* La gestion, le traitement et le recyclage des déchets générés au cours de la réalisation des prestations :

oui  non

Justificatifs a minima : le candidat fournira tout document justifiant les mesures prises par la société

* L’utilisation d’emballages recyclables ou à base de matériaux renouvelables :

oui  non

Justificatifs a minima : le soumissionnaire fournit la certification ISO éventuelle ou toute attestation officielle confirmant l’utilisation d’emballages recyclables ou à base de matériaux renouvelables

* L’utilisation de véhicules de livraison dits propres (hybride ou électrique) :

oui  non

Optimisation des plans de livraison

oui  non

Description*(le cas échéant)* :

Transfert de certains flux de la route vers le rail *(lorsque le transport ferroviaire offre une alternative viable économiquement et en termes de temps)*

oui  non

Description*(le cas échéant)* :

Proximité des stockages des produits

oui  non

Description*(le cas échéant)* :

Véhicule avec vignette Crit’air, éventuellement (sous réserve de l’évolution réglementaire)

*oui*  *non*

*Justificatifs a minima : le candidat fournira la photocopie des éco-pastilles verte et blanche (Crit-Air) ou mauve (Crit’Air 1) ou, à défaut, tout autre document officiel permettant de vérifier la nature des carburants utilisés par les véhicules destinés à honorer les prestations liées au marché*

***NOTA*** :

L’absence partielle de réponse n’entraîne pas l’élimination du soumissionnaire. Mais la note 0 peut lui être attribuée.

Le soumissionnaire joint une (des) annexe(s) au présent document, pour le compléter.